

Saisine filière de production **des résultats attendus par les salarié-e-s**

La détermination de la CGT a fini par porter ses fruits. Au terme des débats ouverts dans le cadre de la saisine du 25 janvier 2016, la direction a fini par acter un certain nombre d'avancées pour les personnels de la filière de production. Ces avancées sont contenues dans la note du 21 novembre 2016 :

➔ **voir ici la note de service**

- ➔ Revalorisation de la prime mensuelle pour les chauffeurs Poids Lourds ou Super Poids Lourds (portée de 122€ à 170€ sur 10 mois) ainsi que de la prime à la sortie pour ceux n'ayant pas 50 sorties annuels (portée de 15€ à 21€) (la prime de conduite qui n'avait pas été revalorisée depuis les années 2000 : une paille !)
- ➔ Application du tarif « dérogatoire » ou « super dérogatoire » pour les techniciens intermittents assurant l'activité de technicien vidéo à la vision (et remplissant certaines conditions comme d'entrer ou pas dans la liste d'événements listés).

- ➔ Indemnisation d'une heure de temps de travail si le temps de repas dû en fin de service n'a pas été planifié.
- ➔ Augmentation du forfait kilométrique journalier (porté de 20km par jour à 30 km par jour) pour les salariés ayant optés pour le mode Véhicule pour Convenance Personnelle (VCP).
- ➔ Paiement de la prime à l'acte en zone 2 sur la totalité des missions (7 jours sur 7). Cette prime concerne les salariés en frais de mission travaillant en zone 2.

La filière est un outil stratégique pour France télévisions. Ces acquis obtenus pour les conditions de travail des salariés marquent notre volonté de la faire vivre, de la renforcer, de mettre ses équipes au service de l'ensemble des antennes du groupe. La CGT est fière de son travail acharné aux côtés des salariés et se félicite des résultats qu'elle obtient.

Paris, le 1^{er} décembre 2016